



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces..... 25 c. la lig
Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Lafite et Co, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris d'acco-
voir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner
Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.				DE LIBOS A CAHORS.				Prix des places.			DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA				DE CAHORS A PARIS				
tab. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	tab. 2	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 2)	Départs.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 3)	Départs.	
Cahors. — Départ.....	6 h 30	12 h 25	5 h 40	Monsempron-Libos. — Départ.....	9 h 30	5 h 25	7 h 55	de Cahors à :				LIBOS.	8 h 41	9 h 26	5 h 19	8 h 9	3 h 33	7 h 39	
Mercuès.....	6 18	12 47	5 56	Fumel.....	9 37	5 37	8 2	Puy-l'Evêque.....	8.80	4.35	3.20	AGEN.	9 59	10 28	6 44	11 25	11 20	7 3	
Parnac.....	6 33	1 7	6 9	Duravel.....	9 54	6 03	8 24	Villeneuve-sur-Lot.....	3.70	2.75	2.05	MONTAUBAN	11 25	11 20	7 3	11 25	11 20	7 3	
Luzech.....	6 43	1 20	6 1	Puy-l'Evêque.....	10 3	6 17	8 30	Bordeaux.....	8.60	6.45	4.75	AGEN.	1 33	12 43	9 3	1 33	12 43	9 3	
Castelfranc.....	7 2	1 43	6 36	Luzech.....	10 17	6 41	8 48	Agen.....	20.80	15.35	12.20	LIBOS.	12 13	3 05	7 57	12 13	3 05	7 57	
Puy-l'Evêque.....	7 17	2 1	6 49	Duravel.....	10 29	7 3	9 2	Montauban.....	11. 8. 6.			AGEN.	1 36	5 11	10 6	1 36	5 11	10 6	
Duravel.....	7 32	2 16	6 59	Mercuès.....	10 38	7 16	9 13	Toulouse.....	16.70	12.30	9.45	LIBOS.	2 6	6 10	10 6	2 6	6 10	10 6	
Fumel.....	7 54	2 42	7 19	Cahors. — Arrivée.....	10 49	7 33	9 25	Aurillac.....	29.30	21.45	15.50	AGEN.	3 7	7 36	10 6	3 7	7 36	10 6	
Monsempron-Libos. — Arrivée.....	8 1	2 49	7 26		11 5	7 52	9 43	Paris.....	73.70	55.53	40.55	LIBOS.	3 7	7 36	10 6	3 7	7 36	10 6	
								Cette.....	41.35	30.75	22.70								

Cahors, le 19 Novembre 1870

BULLETIN OFFICIEL DE LA GUERRE

Tours, 17 novembre, 9 heures 30 minutes, matin.

Amsterdam, 16. — Le Handelsblad publie un télégramme qui porte que lord Granville a déclaré catégoriquement que l'Angleterre aurait plutôt recours aux armes que de souffrir que la neutralité de la Mer Noire soit annulée.

Madrid, 16 novembre. — L'élection du roi a eu lieu en un seul tour de scrutin.

Le duc d'Aoste a été élu par 191 suffrages. La République a obtenu 63 voix; Montpensier, 27; Espartero, 8; Alphonse, 2; la fille de Montpensier, 1; bulletins blancs, 19. Le scrutin a eu lieu sans aucun désordre. Madrid est tranquille.

Tours, 17 novembre, 11 h. du matin.

Londres, 17. — Une dépêche de lord Granville à lord Burkanam, ambassadeur anglais à Saint-Petersbourg, conteste complètement le droit de la Russie de s'emanciper des obligations du traité de 1856.

Le gouvernement de la reine, ajoute lord Granville, a reçu avec un profond regret la communication du prince Gortschakoff, qui entraîne une discussion pouvant troubler l'entente cordiale de la Russie et de l'Angleterre.

Il est donc impossible à l'Angleterre de sanctionner les démarches de la Russie. Si la Russie avait proposé à l'Angleterre et aux autres puissances signataires l'examen du traité de 1856, l'Angleterre aurait examiné la question, évitant ainsi des complications futures et un précédent diplomatique dangereux.

Constantinople, 16. — Une note de la Russie, remise pour la Porte le 15 novembre, au général Ignatieff, est attendue demain.

Berlin, 16. — La Correspondance provinciale dit que la communication de la Russie a produit une vive impression chez les puissances intéressées; elle croit que les puissances ne repousseront pas absolument la prise en considération de la modification du traité de Paris.

Tours, 17 novembre, 3 h. 45 m. du soir.

Londres, 17. — Les journaux applaudissent unanimement à la fermeté de la dépêche de lord Granville.

Le Times ne croit pas que la Russie trouve une alliée dans la Prusse. La seule réponse possible de l'Angleterre, c'est de protester contre les insolences de la dénonciation du traité. Il ne serait pas étonnant que toute l'Europe s'unît contre la Russie.

Le Morning-Post dit, que la manière dont la question d'Orient a été soulevée prouve que la Russie et la Prusse s'étaient concertées avant la guerre; ce qui nous fait déplorer la perte d'un allié puissant comme la France.

Les puissances neutres doivent prêter assistance à la France, afin qu'elle signe une paix qui la laissera intacte.

Vienne. — La Correspondance Warren dit que la note du prince Gortschakoff crée une situation extrêmement grave; elle avertit les puissances signataires du traité de Paris de répondre avec fermeté et énergie en faveur du droit public menacé. Cette question est une affaire qui touche les intérêts vitaux de la monarchie autrichienne. Les puissances signataires ont

toute raison de concentrer une défense commune.

Tours, 17 novembre, 9 h. 30 m. du soir.

Bruxelles, 17. — Une dépêche de l'Indépendance de Vienne, du 16 janvier, dit que les puissances n'adresseront pas de note collective à la Russie.

L'Autriche adressera à la Russie une dépêche identique à celle de l'Angleterre.

La Turquie, qui a reçu hier seulement la notification officielle de la proposition russe, y répondra énergiquement.

LES INFORMATIONS

On lit dans le Moniteur :

Nous recevons de Londres, une dépêche nous annonçant que les bruits qui avaient circulé la veille, au sujet des dispositions du Gouvernement anglais, ont pris depuis lors une consistance réelle.

La Bourse s'est surtout émue de l'annonce des armements de l'Autriche qui seraient, paraît-il, poussés avec activité.

L'opinion publique se prononce de plus en plus en faveur de la France.

Le même journal publie les informations suivantes : Nous apprenons que le Gouvernement s'est justement ému des quelques scènes déplorables qui ont été provoquées à Autun, par des enfants perdus du corps de Garibaldi.

Les mesures les plus sévères vont être adoptées afin de punir les coupables, et d'éviter à l'avenir de semblables désordres.

Les Prussiens ont quitté Patay, qui est occupé par les francs-tireurs de Paris.

Les ennemis qui étaient à Toury se sont retirés sur Augerville et Boisseau.

Pour extrait : A. Laytou.

La bataille de Bacon.

Nous trouvons dans un journal de Limoges, la Défense nationale, de nouveaux et intéressants détails sur la victoire qui nous a reconquis Orléans. Ils sont adressés à cette feuille par un capitaine de mobiles, blessé dans l'action :

D'après le récit de l'honorable narrateur, une seule division française aurait été engagée, dans cette affaire, contre 40,000 Prussiens. Le combat a été surtout un combat d'artillerie, et nos canons ont délogé tous les Prussiens des positions qu'ils occupaient dans les bois.

Les pertes de l'ennemi sont considérables. Les Prussiens, comme tués, blessés ou prisonniers, ont dû perdre bien près de 15,000 hommes. Les nôtres peuvent être évalués à 2,000 environ. Le commandant d'un bataillon de mobile de la Gironde a été tué.

Nos troupes se sont bravement comportées. Généraux, officiers et soldats, tous ont fait leur devoir. En dépit des privations que venait d'endurer les mobiles, se sont battus avec énergie et un courage au-dessus de tout éloge.

M. de Cathelineau est entré le premier dans Orléans avec 560 volontaires vendéens. C'est lui qui a envoyé sur le champ de bataille de Bacon une estafette pour annoncer que les Français pouvaient arriver dans Orléans, qui était évacué.

Au nombre des prisonniers, il faut citer le

gouverneur prussien d'Orléans, qui porte le nom d'une famille française bien connue. M. de Perceval. Une portion de la famille protestante de Perceval aurait, dit-on, émigré après la révocation de l'édit de Nantes; c'est ce qui explique ce nom français désignant un fonctionnaire prussien. Triste sujet de réflexions!

Parmi les prisonniers, on compte beaucoup de bavarois. La plupart se sont rendus sans combattre. Presque tous tenaient les propos suivants, ils prouvent bien que la discorde est près de se mettre au camp des Prussiens :

« Nous nous sommes engagés dans les armées de la Prusse jusqu'au 19 novembre; ce délai expiré nous ne nous battons plus. Nous en avons assez; nous n'avons pas envie de nous faire tous tuer en France, dans une guerre que nous n'approuvons pas. »

La position qui a été la plus difficile à enlever est, assure notre narrateur, le château de la Renardière, situé à quelques kilomètres d'Orléans; les Prussiens s'y étaient retranchés et nous ont opposé une résistance des plus acharnées.

En somme les résultats de cette victoire sont immenses.

Nouvelles de Belfort

Belfort est investi, mais pas encore si étroitement qu'il n'en sorte quelques lettres. C'est ainsi que nous trouvons dans le Salut public, de Lyon, des lettres intéressantes sur les derniers incidents militaires autour de la place.

En voici quelques passages :

Il en arrive de partout, des Prussiens : de Metz, de Strasbourg, des Vosges; ça n'en finit plus. Ils ont des parcs formidables d'artillerie. Néanmoins, nous résisterons courageusement, et nous leur ferons le plus de mal possible.

Un jour ou l'autre, on viendra bien à notre secours. Enfin, à la grâce de Dieu !

Nous sommes investis, mais on peut encore passer dans certains endroits où les corps ennemis ne sont pas au complet.

A chaque instant le canon tonne. Nous tirons toute la journée pour détruire leurs ouvrages. Eux ne répondent pas, et ils travaillent à force à mettre leurs pièces de siège derrière des épaulements tout autour de la ville.

Un de leurs parlementaires est venu apporter une sommation de forme très curieuse; on leur a répondu de même façon.

Nous lisons dans une autre lettre :

Plusieurs personnes ont essayé de quitter la ville. Une dame qui est allée jusqu'à Sevenans, situé à 6 kilomètres de Belfort, dans la direction de Montbéliard, m'a dit avoir été arrêtée par quelques uhlands dont l'officier parle parfaitement notre langue.

Il a été très courtois et a exprimé le regret de ne pouvoir laisser passer personne soit dans un sens, soit dans l'autre. Ce même officier a dit :

« Nous ne bombarderons pas Belfort, mais nous essaierons de la prendre par la famine. »

Les deux choses sont également difficiles : Belfort étant protégé par des forts très-avancés, n'a pas à craindre de bombardement, ensuite, il est approvisionné de vivres et de munitions pour plusieurs mois.

Les martyrs de l'invasion.

Cinq paysans normands, faisant partie de la garde nationale, viennent d'être fusillés par les Prussiens. Nous recevons des détails navrants sur l'exécution de ces malheureux :

« Les gardes nationaux de Bazincourt et d'Eragny défendaient le passage de l'Epte, et bien qu'abandonnés à eux-mêmes, ils retardèrent quelque temps le mouvement tournant qui rendit l'ennemi maître de Gisors. Six autres, plus malheureux encore, tombèrent vivants au pouvoir de l'ennemi. On parvint à en sauver un en le faisant passer pour insensé, mais rien ne put soustraire les cinq autres, convaincus du crime d'avoir défendu leurs foyers sans uniforme. »

« A toutes les instances, le prince Albrecht, commandant le corps d'occupation, répondit d'un ton doux qu'il lui était bien pénible de ne pouvoir satisfaire les personnes vénérables (textuel) qui intervenaient en faveur des coupables, mais qu'ils avaient été pris par des soldats qui n'étaient pas de son corps, et qu'il ne pouvait mettre obstacle au cours de la justice... »

« Chaque condamné a trois exécuteurs : deux tirent d'abord ensemble; le dernier fait feu ensuite, en appuyant l'extrémité du canon de son arme sur le cœur de l'homme tombé mort ou mourant. L'un des fusillés de Saint-Germer, était M. Lebrun, cultivateur, qui à lui seul avait, dit-on, abattu plusieurs ennemis, de véritables soldats et non des uhlands. Il avait survécu aux deux premiers coups, et eut encore la force d'écarter de sa poitrine l'arme du troisième bourreau. »

« Un dernier détail plus terrible encore peut-être, soit crainte, soit remords, l'autorité prussienne défendit expressément tout service à l'église, toute cérémonie funèbre, même l'inhumation dans le cimetière de la commune. Les morts ont dû être précipitamment enterrés çà et là par leurs femmes, avec leurs habits ensanglantés. »

Les francs-tireurs vendéens.

Les officiers des francs-tireurs vendéens et les mobiles de la Dordogne, avaient assisté au service religieux le jour de la Toussaint; quelques-uns d'entre eux après l'office, disent à l'aumônier : « Maintenant, monsieur l'abbé, nous sommes en règle avec Dieu, et vous verrez que nous nous battons bien. » Ils ont tenu parole.

Vendredi dernier, les mêmes officiers assistaient dans la cathédrale d'Orléans à une messe d'actions de grâces; en arrivant dans le sanctuaire, le commandant Cathelintau s'avança vers l'autel, et là, levant son épée, il cria d'une voix émue : « Tout pour Dieu et pour la Patrie. » Puis l'office commença au milieu d'un imposant silence.

Correspondance de Rome

Rome, 10 novembre.

La prise de possession du Quirinal continue. Une vingtaine d'employés de la liste civile, de la maison du Pape, etc., logés par l'Administration des Palais apostoliques dans ce palais, ont reçu l'ordre d'évacuer le local, dans le plus bref délai.

Le cardinal Antonelli a distribué aux membres du corps diplomatique un *promemoria*, où il proteste énergiquement au nom du Souverain-Pontife contre l'occupation du Quirinal.

Le secrétaire d'Etat de Pie IX soutient, avec raison, que le palais du Quirinal, comme ceux du Vatican, de la Consulte et de Castelgandolfo, a été construit, meublé et entretenu par les papes sur les fonds de leur cassette privée, que l'édifice et son mobilier, y compris les objets d'art sont la propriété personnelle de chaque pape; que dès lors, on n'avait pas le droit de s'en emparer. C'est la fable du loup et de l'agneau.

La cour de Rome n'a aucun rapport avec le général La Marmora. Seulement, le cardinal Antonelli et le général échangent par fois des communications par l'entremise des fonctionnaires pontificaux qui conservent leur poste jusqu'à nouvel ordre, par exemple du commandeur Guidi, comptable de la Chambre apostolique. C'est ce personnage que le cardinal a chargé de réclamer auprès de M. Giacomelli, conseiller de la lieutenance, pour les finances, une somme de plus de 4 millions, saisie à la Monnaie, dans le Trésor, par ce même Giacomelli.

M. Sella l'avait dépêché à Rome aussitôt après l'entrée des Italiens pour se rendre compte de la situation financière du Saint-Siège et empêcher les soustractions des fonds. Le cardinal Antonelli prouve que cette somme puisée dans la caisse du dernier de saint Pierre, qui appartient au Pape, avait été prêtée à l'Etat pour des dépenses urgentes. M. Giacomelli est d'avis de ne rien rendre. C'est on ne peut plus commode.

La junte municipale a nommé aujourd'hui une commission pour organiser les fêtes qui auront lieu pour l'arrivée du roi, annoncée pour le 1^{er} décembre. Victor-Emmanuel logera au Quirinal.

Les tribunaux, réorganisés à l'italienne, ont repris leurs travaux. Aujourd'hui on a condamné à onze ans de galères un individu qui avait donné de coups de couteau à trois prêtres.

Après la question du Quirinal et celle des jésuites, les journaux avancés soulèvent celles des gardes du Pape.

La Capitale croit savoir qu'on enrôle pour le service intérieur du Vatican force anciens soldats pontificaux. Ces feuilles finiront par sommer le gouvernement d'opérer une perquisition dans la résidence du Saint-Père.

La Gazette d'Augsbourg s'étant plainte de la froideur de la presse italienne à l'endroit de l'Allemagne, le vieux duc Gaetani a répondu que Rome admire, félicite et remercie l'Allemagne, aux victoires de laquelle elle doit sa renaissance.

(Messager de Toulouse).

Chronique locale

Pendant la durée de la guerre, les sous-officiers des diverses sections d'administration pourront par décision ministérielle, être nommés élèves sans condition de temps ni d'ancienneté de grade et sans un stage administratif.

Ils pourront également être commissionnés adjudants d'administration en second sans condition d'ancienneté dans l'emploi d'élève.

Des personnes étrangères à l'armée pourront être admises dans les services administratifs. Les emplois occupés par elles pendant la guerre, pourront leur être conservés à titre définitif si elles se sont suffisamment signalées par leurs services.

Familles des soldats sous les drapeaux.

Le Gouvernement de la défense nationale Décrète :

« Pendant la durée de la guerre, la mère veuve qui a son fils ou ses fils sous les drapeaux, la femme dont le mari est sous les drapeaux, la mère veuve qui a perdu un de ses enfants au service de la patrie, la femme dont le mari a succombé en combattant ou par suite de ses blessures, ne peuvent être soumises à aucun acte de poursuite pour paiement soit des dettes du mari, qu'elles auraient cautionnées, soit pour dettes solidaires entre elle et son mari, soit pour dettes des enfants dont elles seraient héritières, soit pour leurs propres dettes; le mobilier, garnissant leur habitation, soit qu'il leur appartienne, soit qu'il appartienne au mari ou aux enfants, ne peut être saisi.

« Fait en conseil de Gouvernement, à Tours, le 14 novembre 1870.

Ad. CRÉMEUX, L. GAMBETTA, GLAIS-BIZOIN, L. FOURNICHON.

A dater du dimanche 13 novembre au matin le service des voyageurs et des marchandises est repris sur les sections d'Orléans à Vierzon.

Toutefois, les trains poste 15 et 14 entre Orléans et Tours, 19 et 10 entre Orléans et Vierzon, demeurent supprimés.

Hier soir, une aventure burlesque a égayé la population cadurcienne. Deux timides jeunes filles parcouraient les Boulevards, vers neuf heures et demie.

Un abbé engagé dans les francs-tireurs de Cahors, enrumé, sans doute, tousse en passant à côté de ces timides jeunes filles, qui prennent cela en mauvais part.

Bref, plainte est portée à la police et M. l'abbé est l'objet d'un interrogatoire qui se termine à son avantage et qui lui vaut une ovation de la foule : il est porté en triomphe au chant de la *Marseillaise*.

La moralité à tirer de cette histoire nous paraît celle-ci :

Les papas susceptibles doivent rigoureusement interdire aux jeunes filles timides toute promenade nocturne.

La proclamation suivante a été adressée aux habitants de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne, des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège, de l'Aude et du Tarn :

« Citoyens,

» Le Gouvernement de la République nous a chargés d'organiser l'armée du Sud-Ouest.

» La Bretagne, l'Est et le Centre envoient leurs bataillons au secours de Paris. Que le Midi lève les siens.

» Hâtons-nous de prendre aux combats la place d'honneur où nous appelle la Patrie.

» Un camp va être formé à Toulouse, où seront réunies toutes les forces vives de la ré-

gion. Investis de tous pouvoirs pour organiser à bref délai ces forces, nous n'aurons, nous en sommes certains, à faire appel qu'à votre patriotisme.

Les soldats de cœur ne manquent pas dans cette vaillante contrée. Que toutes les intelligences et tous les dévouements nous viennent en aide!

» Que les femmes cousent les vêtements et les tentes. Que le Midi devienne le grand arsenal de la France. Nous sèmerons pour nous l'année prochaine. Ne travaillons aujourd'hui que pour la Patrie!

» En avant, citoyens! Formons nos bataillons! Il ne s'agit pas de crier; « Vive la République! » il faut encore la faire vivre.

» Requérons la France, et, comme en 92, que la République nous rende une Patrie!

» Fait à Toulouse, au grand quartier-général, ce 14 novembre 1870.

Le général de division commandant supérieur du camp de Toulouse et les commissaires de guerre à l'armée du Sud-Ouest, E. DEMAY, LISSAGARAY, G. PERRIN.

Le lieutenant-colonel chef d'état-major, E. JAY.

Appel aux ouvriers pour la manufacture d'armes de Tulle

Monsieur le directeur d'armes de la manufacture de Tulle, fait appel aux ouvriers qui seraient disposés à aller travailler à la fabrication des armes. Il les invite à se présenter à la manufacture munis de certificats constatant qu'ils ont travaillé, soit pour leur compte, soit chez des patrons, en qualité de *limeurs, sculpteurs en bois, ou ébénistes*. Il faut des ouvriers faits, les apprentis ne peuvent produire qu'un bout d'un temps plus ou moins long, et les besoins sont des plus urgents. Il est bien entendu que les ouvriers admis seront dispensés du service actif des contingents appelés.

Conseils municipaux.

Session ordinaire de novembre 1870. AVIS.

Le Préfet croit devoir rappeler à MM. les Maires que les conseils municipaux doivent s'assembler, en session ordinaire, au commencement du mois de novembre et que les convocations doivent être faites trois jours, au moins, avant celui de la réunion, par écrit et individuellement. — Il serait à désirer que l'ouverture de la session pût avoir lieu immédiatement dans toutes les communes.

Dans le cas où il y aurait lieu de voter des impositions extraordinaires, MM. les Maires appelleront à la réunion les plus forts contribuables et cedantant les précautions nécessaires pour que ces contribuables assistent à la séance en nombre égal à celui des conseillers municipaux en exercice.

Pendant la durée de la session, les conseils municipaux pourront s'occuper de tous les objets intéressant les communes et rentrant dans les attributions municipales. Cahors, le 11 novembre 1870.

Le préfet du Lot, E. BÉRAL.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 31 octobre au 5 novembre 1870

Langues vivantes. — Cours supérieur.

Première division.

Thème anglais : — 1 Dupuy, 2 Cazaly.

Deuxième division.

id. — 1 Lapouble, 2 Largeteau.

Quatrième.

Français : — 1 Rives, 2 Cambornac.

Cinquième.

id. — 1 Dentraygues, 2 Ires.

Sixième. id. — 1 Cavallé, 2 Juriewicz. Septième. Calcul : — 1 Bousquet, 2 Toulouse. Huitième. id. — 1 Peyrissac, 2 Blanié. Classe préparatoire. Première division. Lecture : — 1 Verdy, 2 Chaigneaux. Deuxième division. id. — 1 Gayet, 2 Gatineau. Troisième division. id. — 1 Miquel, 2 Maratuech, Ch. Enseignement secondaire spécial. Deuxième année. Thème anglais : — 1 Boussuge, 2 Peyrissac. Ecriture : — 1 Andrieu, 2 Boungues. Première année. Thème anglais : — 1 Maratuech, 2 Delbos. Ecriture : — 1 Montagne, 2 Couture. Année préparatoire. Thème anglais : — 1 Guitar, 2 Conty. Ecriture : 1 Vallés, 2 Andral. Le Proviseur, RICHAUD

Théâtre de Cahors.

Dimanche 20 novembre à 8 heures précises

LA DAME DE SAINT TROPEZ

drame en 5 actes par MM. Anicet, Bourgeois et Dennery.

LA SŒUR DE JOCRISSE

vaudeville en un acte.

Annonces Judiciaires.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

JUGEMENT D'EXPROPRIATION pour cause

D'UTILITÉ PUBLIQUE

Au nom du peuple Français,

La première Chambre du Tribunal de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot, a rendu et prononcé le jugement suivant :

Du sept novembre mil huit cent soixante-dix,

En séance publique, siégeant

Messieurs :

Dardenne, président, chevalier de la Légion d'honneur,

Dupuy, } juges.

Izarn, }

De Cardes, procureur de la République, et Fournié, commis greffier.

En la cause de Monsieur le Préfet du département du Lot, domicilié de la ville de Cahors, agissant pour et au nom de la municipalité de la ville de Cahors, demandeur d'une part,

Monsieur le Procureur de la République,

Et de : 1^o Sieur Giret, Jean-Pierre, boulanger;

2^o Couzinat, Ramond, propriétaire;

3^o Alazard, Marie, veuve Floras, propriétaire;

4^o Bécays, Jean-Pierre, propriétaire, tous domiciliés de la ville de Cahors;

5^o Et Calvet, Marie, fille mineure, sans profession, représentée par Guillaume Alazard, son tuteur, propriétaire, domicilié de la commune de Laroque-des-Ares, défendeurs, d'autre part :

Monsieur de Cardes, Procureur de la République a dit :

Qu'il était porteur d'une lettre de M. le Préfet du département du Lot, en date du 25 octobre dernier par laquelle ce magistrat l'invitait à provoquer, de la part du Tribunal, l'expropriation pour cause d'utilité publique, des terrains que les défendeurs ont à céder à la municipalité de Cahors, pour l'agrandissement du cimetière de cette ville, lesquels ont refusé les offres qui leur avaient été faites par l'administration.

En conséquence, vu les pièces à l'appui de ladite lettre,

Vu l'article 14 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un.

Il requiert que les immeubles que les susnommés refusent de céder à l'administration pour les causes ci-dessus énoncées, soient expropriés, qu'il soit nommé un juge chargé de remplir les fonctions attribuées au magistrat directeur du jury qui sera ultérieurement nommé, et un autre pour le remplacer au besoin.

Le Tribunal, faisant droit aux réquisitions de Monsieur le Procureur de la République,

Attendu qu'il résulte d'un arrêté de Monsieur le Préfet du département du Lot, en date du neuf juillet dernier, que les immeubles que les susnommés ont à céder de l'administration, pour l'agrandissement du cimetière de la ville de Cahors, sont déclarés cessibles, pour cause d'utilité publique;

Attendu qu'il est établi, par le dossier mis sous les yeux du Tribunal, que toutes formalités prescrites par la loi, pour arriver à ladite expropriation, ont été régulièrement observées; que, dès lors, il y a lieu de prononcer l'expropriation des immeubles que les susnommés ont à céder à l'administration municipale de Cahors, lesquels ont refusé les offres qui leur ont été faites;

Par ces motifs, le Tribunal, oui dans l'intérêt de Monsieur le Préfet du Lot, Monsieur de Cardes, procureur de la République en ses diverses réquisitions, prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique :

1^o Sept ares onze centiares de terre et petite maison, appartenant à Jean-Pierre Grelet;

2^o Quatre ares quatre-vingt centiares de terre, appartenant à Raymond Conquet;

3^o Sept ares quarante-neuf centiares de terre;

2^o Vingt neuf ares soixante-neuf centiares de terre;

3^o Et sept ares quarante-neuf centiares aussi de terre.

Ces trois articles, appartenant à Marie Alazard, veuve Floras.

4^o Trente-un ares quatre-vingt-sept centiares de terre, appartenant à Jean-Pierre Bécays;

5^o Enfin de trois ares vingt-cinq centiares de terre et vigne, appartenant à Marie Calvet, mineure, mais représentée par Guillaume Alazard, son tuteur, lesquels immeubles sont nécessaires pour l'agrandissement du cimetière de la ville de Cahors.

Nomme Monsieur Dupuy, juge, pour procéder et surveiller les opérations du jury d'expropriation qui sera ultérieurement nommé, et Monsieur Izarn, juge pour le remplacer au besoin.

Signés à la minute : Dardenne, président, et Fournié, commis greffier.

Visé pour timbre et enregistré gratis à Cahors, le huit novembre mil huit cent soixante-dix, folio cent quatre-vingt-dix-neuf, case quatre.

Signé : GIBBERT.

En conséquence la République mande et ordonne à tous huissiers, sur ce requis, de mettre le présent jugement à exécution, à tous procureurs généraux et à tous procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique, d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par le président et le greffier.

Expédié à Cahors, le huit novembre mil huit cent soixante-dix.

Signé : ROQUES, aîné, greffier.

Faits Divers

Un tremblement de Terre.

Notre correspondant d'Athènes nous informe, par lettre du 28 octobre, que le 26, un nouveau tremblement de terre avait occasionné de grands dégâts à Amphise. Des maisons, que le tremblement de terre du 20 juillet avait laissées intactes, se sont écroulées. Beaucoup de personnes ont été blessées. L'hôtel de la préfecture n'est plus habitable.

Les secousses se succédaient très-fréquemment. L'eau des sources avait beaucoup diminué. Un phénomène météorologique apparut vers le Nord-Ouest, a grandement inquiété les populations; c'était comme un épais nuage, long et d'un rouge foncé.

Tout le monde est sans abri.

Dernières nouvelles

On lit dans le Français :

« Déjà toutes sortes de bruits couraient à Londres, au sujet d'une alliance entre la France et l'Angleterre.

« D'après certaines rumeurs, lord Granville lui-même viendrait à Tours s'entendre directement avec la délégation gouvernementale.

« Un autre bruit plus douteux encore parle de l'envoi possible d'un corps anglais de 50,000 hommes, avec une artillerie formidable, qui nous apporterait son concours.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

A VENDRE OU A LOUER UNE MAISON SISE RUE DE LA MAIRIE, 6 A CAHORS. Cette MAISON se compose : d'un premier étage divisé en cinq pièces; d'un deuxième étage composé également de cinq pièces et d'un Balcon couvert; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas. Une grande Cave voûtée fait partie de la Maison. S'adresser à M. Layton, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE J. - U. GALMETTE A CAHORS. THÉORIE du Garde national sédentaire et mobile, contenant la manœuvre du fusil Chassepot, du fusil à Tabatière, et à Piston et la loi sur la garde nationale sédentaire et mobile. 1 fort volume in-32 cartonné. » 75 c. Le même ouvrage par la poste (franco). » 90 c. PLAN DES FORTIFICATIONS DE PARIS AVEC FEUX CROISÉS. » 75 c. PUBLICATION POPULAIRE PROCHAINEMENT MISE EN VENTE Jolie photographie de GAMBETTA au prix modique de 20 CENTIMES

ARMES DE LUXE & QUNCAILLERE LÉON DELRIEU Sur les Boulevards, en face la Mairie. CAHORS DÉBIT DE POUDRE DE CHASSE FUSILS LEFAUCHEUX et FUSILS à baguette, RÉVOLVERS, CARABINES et PISTOLETS, système FLOBERT. — CARTOUCHES et ACCESSOIRES pour LEFAUCHEUX. — CARTOUCHES pour RÉVOLVERS et FLOBERT. Guêtres, Carniers et Cartouchières, Poires à poudre, Sac à plomb, Amorce, Plombs et grenaille de fonte. — RÉPARATION D'ARMES DE TOUT SYSTÈME. — Grand assortiment d'articles de Pêche, Mèche de sûreté pour la mine, etc., etc. TOUTES LES ARMES, ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE SONT VENDUS AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS

ALTERATIONS DU TEINT LE LAIT ANTEPHÉLIQUE pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grosseur, taches de rousseur, lentilles, graine les feux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente. Paris, CANDES et C^o, boulevard St-Denis, 2; Cahors, à la pharmacie Vinel. Se défier des imitations FLACON, fr.